

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DES 7 VALLEES

Le public est informé qu'en application du code de l'Environnement et du code de l'Urbanisme, et en exécution d'un arrêté du Président de la Communauté de Communes des 7 Vallées (CC7V) en date du 22 septembre 2025 (arrêté consultable sur le site de la CC7V <https://www.7vallees.fr> dès à présent), une enquête publique est ouverte sur le territoire des 66 communes du territoire de la CC7V pendant 35 jours consécutifs, du **lundi 20 octobre 2025 au dimanche 23 novembre 2025 inclus**, pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Le maître d'ouvrage de l'enquête publique est la CC7V, représentée son Président, Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX. Le siège de l'enquête publique se situe au siège administratif de la CC7V, 52 rue du fond de Lianne 62990 BEAURAINVILLE. Des informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues à la même adresse auprès de Monsieur David MAILLARD - david.maillard@7vallees.fr

Le dossier d'enquête, comprenant l'évaluation environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur dans lequel le public pourra consigner ses observations, seront mis à disposition dans les lieux suivants pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Siège administratif de la Communauté de Communes des 7 Vallées, 52 rue du fond de Lianne 62990 BEAURAINVILLE (secteur Canche Ouest) ;
- Mairie d'HESDIN-LA-FORÊT, 10 Place d'Armes, 62140 Hesdin-la-Forêt (secteur Grand Hesdin) ;
- Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE, 42 Rue de Maresquel 62870 Gouy-Saint-André (secteur Authie) ;
- Mairie de FILLIEVRES, 25 Rue de Saint Pol 62770 Fillièvres (secteur Canche Est) ;
- Mairie d'AUCHY-LES-HESDIN, 2 Rue de la Besace, 62770 Auchy-lès-Hesdin (secteur Ternoise).

Le dossier sera consultable au format numérique durant l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://participation.proxiterritoires.fr/pluih7vallees>

Un poste informatique au sein duquel le dossier d'enquête publique peut être consulté est mis à disposition du public à l'Espace France Services situé au 6 Rue du Général Daullé 62140 HESDIN-LA-FORÊT, aux jours et heures habituels d'ouverture. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la CC7V dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné, par décision du 1er septembre 2025, Monsieur Daniel PERET, retraité, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Franck LAPLACE en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Ils pourront recevoir les observations écrites ou orales du public lors des permanences suivantes :

1. Le **jeudi 23 octobre, de 9h à 12h à HESDIN-LA-FORÊT**, à l'Espace France Services situé au 6 Rue du Général Daullé 62140 Hesdin-la-Forêt (délocalisation du registre d'enquête du secteur Grand Hesdin) ;
2. Le **mercredi 29 octobre, de 9h à 12h à BLANGY-SUR-TERNOISE**, à la **salle du béguinage** - Résidence St Gilles - Rue de Eclimeux 62770 Blangy-sur-Ternoise (délocalisation du registre d'enquête du secteur Ternoise) ;
3. Le **mercredi 29 octobre, de 16h à 19h en mairie de GOUY-SAINT-ANDRE**, 42 Rue de Maresquel 62870 Gouy-Saint-André ;
4. Le **mercredi 5 novembre, de 9h à 12h en mairie de BEAURAINVILLE**, 232 Rue de la Canche, 62990 Beaurainville (délocalisation du registre d'enquête du secteur Canche Ouest) ;
5. Le **mercredi 5 novembre, de 16h à 19h en mairie de GOUY-SAINT-ANDRE**, 42 Rue de Maresquel 62870 Gouy-Saint-André ;
6. Le **jeudi 13 novembre, de 14h à 17h en mairie de FILLIEVRES**, 25 Rue de Saint Pol 62770 Fillièvres ;
7. Le **samedi 15 novembre, de 9h à 12h à HESDIN-LA-FORÊT à l'Espace France Services** situé au 6 Rue du Général Daullé 62140 Hesdin-la-Forêt (délocalisation du registre d'enquête du secteur Grand Hesdin) ;
8. Le **mardi 18 novembre, de 9h à 12h en mairie d'AUCHY-LES-HESDIN**, 2 Rue de la Besace, 62770 Auchy-lès-Hesdin ;
9. Le **mardi 18 novembre, de 15h à 18h en mairie de FILLIEVRES**, 25 Rue de Saint Pol 62770 Fillièvres ;
10. Le **vendredi 21 novembre, de 14h30 à 17h30 à BEAURAINVILLE**, au siège administratif de la Communauté de Communes des 7 Vallées, 52 rue du fond de Lianne 62990 Beaurainville.

Pendant les demies journées des permanences du commissaire enquêteur, le dossier d'enquête de la commune dépositaire ne sera consultable qu'en permanence et en présence du commissaire enquêteur. En dehors des permanences, la rencontre avec le Monsieur le commissaire enquêteur est possible. La prise de rendez-vous téléphonique ou physique se fera auprès du secrétariat de la Communauté de Communes des 7 Vallées au 03.21.90.42.68. Les rendez-vous seront organisés au siège de l'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations :

- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse <https://participation.proxiterritoires.fr/pluih7vallees> dont le lien est accessible sur le site Internet de la CC7V (<https://www.7vallees.fr>) dans la rubrique « Consultation du public / Enquêtes Publiques », pendant la durée de l'enquête publique ;
- par courrier électronique adressé à l'adresse mail suivante : pluih7vallees@mail.proxiterritoires.fr ;
- par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : CC7V – 52 rue du fond de Lianne 62990 BEAURAINVILLE.

Les observations du public transmises par voie électronique sont consultables depuis le registre numérique <https://participation.proxiterritoires.fr/pluih7vallees>. De plus, les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le Président de la CC7V et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de la CC7V disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations. Dans un délai de quarante jours à compter de la date de la remise des registres d'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de la CC7V le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, qui seront tenus à la disposition du public au siège administratif de la CC7V et publiés sur le site internet de la CC7V (<https://www.7vallees.fr>) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie sera également adressée à la préfecture par le Président de la CC7V.

Le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi-H et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi-H en vue de cette approbation. Le dossier du PLUi-H sera ensuite transmis à la Préfecture pour le contrôle de la légalité.

Fait à Hesdin-la-Forêt, le Président de la CC7V, Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX